

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 02/03/2021 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Conseiller absent excusé : Claude GELOT.

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 février 2021.

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2020
- Comptes administratif 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020.
- Acquisitions de terrains
- Aménagement de la RD 11.
- Argent de poche.
- Questions diverses

21-13-01 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

-ADOpte le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

21-14-02 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LE VAL DE SOURCE 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

-ADOpte le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

21-15-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Laydie PASQUIER conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	360 336.76 €	498 359.75 €
Recettes	318 990.13 €	687 920.41 €
Résultat de l'exercice 2020	-41 346.63 €	189 560.66 €
Intégration résultat CCAS 2020	0 €	788.05 €
Résultat reporté 2019	-33 551.79 €	30 000.00 €
Résultat cumulé	-74 898.42 €	220 348.71 €

21-16-04 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT LE VAL DE SOURCE 3

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Laydie PASQUIER conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	26 301.57 €	78 888.93 €
Recettes	76 738.93 €	108 411.57 €
Résultat de l'exercice 2020	50 437.36 €	29 522.64 €
Résultat reporté 2019	-76 738.93 €	55 934.74 €
Résultat cumulé	-26 301.57 €	85 457.38 €

21-17-05 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2020 BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2020 :

- Affectation en investissement au c/R1068 190 348.71 €
- Report en recettes de fonctionnement c/R002 30 000.00 €

21-18-06 ACQUISITION DE TERRAIN – RUE DES MESANGES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide l'acquisition de la parcelle A 1247 d'une superficie de 90 m² située rue des Mésanges.
- Fixe le prix d'acquisition à 500 €.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

21-19-07 ACQUISITION DE TERRAIN – RUE DU PETIT GUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide l'acquisition de la parcelle A 1595 d'une superficie de 44 m² située rue du Petit Gué.
- Fixe le prix d'acquisition à 1 197.24 €.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

21-20-08 PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 11 ENTRE LES HERBIERS ET LES ÉPESSES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE – AVIS SUR LE PROJET

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal,

- Souhaite que la sécurité des randonneurs piétons et cyclistes soit prise en compte pour traverser la RD 11, comme précisé dans le rapport du commissaire enquêteur.
- émet un avis favorable au projet d'aménagement de la RD 11 entre Les Herbiers et Les Épesses, sur la section comprise entre le giratoire RD 11 / RD 755 à l'extrémité Est du contournement Sud des Herbiers et le giratoire RD 11 / RD 27 à l'Ouest de l'agglomération des Épesses,
- émet un avis favorable au classement – déclassement des voies communales concernées.

21-21-09 OPERATION ARGENT DE POCHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le lancement du dispositif « argent de poche » pour l'année 2021.
- Dit que les crédits nécessaires au règlement des jeunes sera inscrit au compte 65888 du budget principal.

Le Maire
Patrice BERTRAND



Extrait affiché le : 17/03/2021

Le Maire

Patrice BERTRAND

